

Influenza aviaire

zone de contrôle temporaire

PUBLIÉ LE
19 AOÛT 2022

Arrêté préfectoral n° DDPP-76-22-362 du 15/11/2022 sur panneau d'affichage extérieur Mairie et consultable sur le site de la Préfecture , déterminant une zone de contrôle temporaire autour d'un cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans la faune sauvage dans la commune d'Octeville/mer et les mesures applicables dans cette zone.